

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 06 novembre 2025

Date de convocation : 31 octobre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 20

Présents : 14

Ayant donné procuration : 2

Absents excusés : 4

Absent : 0

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le SIX du mois de NOVEMBRE, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, 1^{er} Vice-Président, en l'absence de Monsieur Rémy SADOCCO, Président.

Membres présents : Mme ROUSSEAU, MM. BOLTZ, CORRADI, DOS SANTOS, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER (sauf au point n°5), MUNIER, NOBILE, OCTAVE, QUEUNIEZ, TURCK et WILLAUME.

Membres ayant donné procuration : M. SADOCCO à M. FOURNIER
M. MEIGNEL à M. WILLAUME

Absents excusés : Mme ROMILLY, MM. ABATE, FREYBURGER, MULLER (au point n°5) et ROVIERO

Monsieur SADOCCO étant retenu, avec Monsieur FREYBURGER et Madame ROMILLY, par un rendez-vous de dernière minute fixé à Paris avec le Ministre chargé de l'Industrie concernant l'entreprise NOVASCO, la présidence de la séance est assurée par Monsieur Lionel FOURNIER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne.

Monsieur FOURNIER, 1^{er} Vice-Président, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 30 juin 2025.

Délibération 2025-20 – AMÉNAGEMENT D'UNE AGRAFE PAYSAGÈRE – MARCHÉS DE TRAVAUX – LOT N° 2 (VRD - AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS – MOBILIER URBAIN) ET LOT N° 3 (OUVRAGES ET EDICULES) - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- DÉCIDE la passation d'un protocole d'accord transactionnel entre le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne et le groupement NGE / MULLER TP, destiné à régler à l'amiable les différends apparus entre les entreprises et le Maître d'Ouvrage, au cours de l'exécution du marché passé pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer ce protocole d'accord transactionnel.

Délibération 2025-21 - BUDGET 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°2 au Budget 2025, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 010 770,31 €

**Délibération 2025-22 - PORTES DE L'ORNE AMONT – ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST**

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles ci-dessous, situées sur le ban de la commune de Rombas et Vitry-sur-Orne, appartenant à l'Établissement Public Foncier du Grand Est :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	SURFACE
ROMBAS	18	0003	6 a 09 ca
	18	0004	6 a 82 ca
	18	0005	6 a 15 ca
	18	0006	7 a 43 ca
	18	0007	6 a 02 ca
	18	0008	6 a 03 ca
	18	0048	7 a 42 ca
	18	0126	4 a 42 ca
	18	0127	1 a 21 ca
	18	0128	23 a 86 ca
	18	0129	15 a 41 ca
	18	0174	31 a 18 ca
	18	0209	4 a 80 ca
	18	0408	7 a 43 ca
	18	0411	1 ha 29 a 25 ca
	18	0413	2 a 86 ca
	18	0416	21 a 62 ca
	18	0500	1 ha 77 a 33 ca
	18	0516	81 a 25 ca
VITRY SUR ORNE	30	0163	16 a 60 ca
	30	0259	7 a 02 ca
	30	0268	15 a 82 ca
	30	0271	1 a 63 ca
	30	0318	13 a 83 ca
	30	0319	15 a 08 ca
	30	0320	33 a 47 ca
	30	0321	5 a 04 ca
	30	0324	4 a 63 ca
	30	0380	57 a 37 ca
	30	0383	1 a 01 ca
	30	0385	1 a 33 ca

- DONNE son accord sur le prix de revient des biens qui s'établit à 9 803,04 € H.T. avec une TVA de 140,12 € soit un total de 9 943,16 € TTC,
- PREND ACTE du fait que ce prix de cession et les modalités de sa détermination, découlant de la simple exécution du contrat initial établi entre les deux parties, n'entrent pas dans le champ de compétence du service d'évaluation domaniale,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à passer en vue de la formalisation de cette acquisition et tous les documents y afférant.

Délibération 2025-23 - CESSION DE TERRAINS AU PROFIT D'ORNE THD – DÉCISION DE PRINCIPE

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe quant à la cession d'un terrain situé sur le Ban d'Amnéville, cadastré section 14 parcelle n°119, au profit de la société « Orne THD »,
- PRÉCISE que le prix de la cession sera déterminé après consultation du service des Domaines.

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024

Le Comité Syndical PREND ACTE du Rapport Annuel 2024 du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 07 juillet 2023 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le 1^{er} Vice-Président lève la séance à 17h30.



Le Président,

Rémy SADOCCO